

Charte du projet agricole et forestier sur le territoire du Grand Roissy

1 Enjeux de la Charte

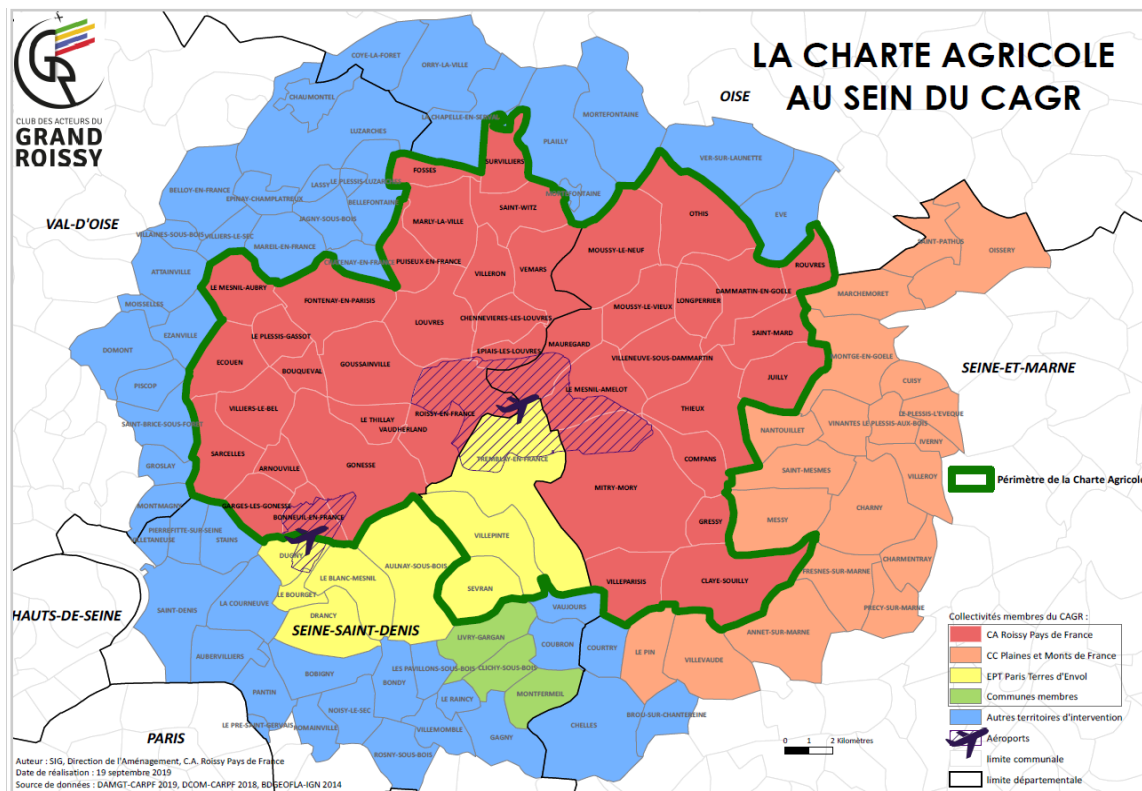
1.1 Le territoire

Le territoire de la Charte s'étend autour de la plateforme aéroportuaire de Paris-Charles-de-Gaulle, comprenant la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) et 3 communes de l'Établissement Public Territorial Paris Terres d'Envol.

Il s'agit d'un territoire essentiel à l'attractivité du Grand Paris et de la France. C'est un territoire singulier aux enjeux spécifiques : avec la mondialisation des échanges les aéroports des métropoles mondiales sont devenus de puissants moteurs de développement économique, social et touristique. Pour concrétiser ce potentiel de développement et ainsi contribuer à la compétitivité de l'Île-de-France, le territoire doit trouver ses grands équilibres sociaux, résidentiels, environnementaux et d'accessibilité.

Parmi eux, la préservation des ressources naturelles, des sols et des terres agricoles et l'adaptation au changement climatique sont des éléments essentiels pour la résilience et l'attractivité du territoire. C'est dans ce but qu'un projet agricole de territoire a été lancé en 2009, et qu'il s'est concrétisé à travers cette Charte. **Le périmètre de cette dernière couvre le territoire central du Grand Roissy, comprenant le périmètre de la CARPF (42 communes) et 3 communes de Paris Terres d'Envol (Sevrans Villepinte, Tremblay-en-France).**

Une première version de la charte a abouti dès 2016 sur sa partie Ouest (comprenant les 25 communes du Val d'Oise de la CARPF et les 3 communes de Paris Terres d'Envol) et une démarche comparable a été amorcée en Seine-et-Marne en 2013. La Charte a ensuite été harmonisée en 2019 et couvre désormais l'ensemble du périmètre prévu, soit 45 communes.



Périmètre de la Charte Agricole et périmètre du Club des Acteurs du Grand Roissy (CAGR)

1.2 Le contexte agricole

Un bassin agricole où prédominent les « grandes cultures »

- ■ Le territoire de la Charte comporte 17 900 ha agricoles ^(Source: MOS 2017), soit 50 % de sa surface. On y recense environ 153 exploitations agricoles, correspondant à environ 500 emplois directs.
- ■ Ce territoire est caractérisé par une très grande fertilité des sols, avec une qualité pédologique d'intérêt national (un des « greniers » historiques de la France).
- ■ Les grandes cultures y prédominent largement, représentant 90 % des surfaces cultivées (blé tendre, colza, maïs, betterave sucrière et en moindre proportion légumes de plein champ).
- ■ La production céréalière de la Plaine de France (entité plus vaste que le Grand Roissy) s'inscrit dans des filières d'envergure nationale et internationale, avec une production de près de 45 000 tonnes de blé par an.
- ■ Les exploitations sont généralement modernes et très équipées techniquement. Elles forment une filière organisée autour des coopératives Agora et ValFrance.

La valorisation des productions par des débouchés de proximité

- ■ Le blé, de qualité supérieure, est utilisé en partie par les meuniers franciliens (dont celui de l'entreprise Foricher à Arnouville) pour l'approvisionnement régional et distribué notamment dans les boulangeries d'Ile-de-France.
- ■ Les betteraves sucrières sont transformées principalement au sein de deux sucreries situées dans l'Oise et l'Eure (Téréos dont le siège social se situe à Moussy-le-Vieux et SüdZucker).
- ■ Les pommes de terre sont quant à elles distribuées dans les commerces du bassin parisien, sous forme de légumes bruts ou transformés. Une filière de conditionnement existe sur le territoire.

Une diversification encore relativement faible

- ■ L'arboriculture est en déclin sur le territoire de la Charte et la filière maraîchère est peu représentée (5% des exploitations) malgré un potentiel de marché très important. Neuf AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) ou associations similaires sont actives sur le territoire de la CARPF mais elles s'appuient en partie sur des réseaux locaux extérieurs au territoire. Par ailleurs, les productions labellisées Agriculture Biologique sont très minoritaires avec deux exploitations labellisées.
- ■ Plusieurs initiatives sont en cours pour encourager la diversification, notamment via des projets d'agriculture urbaine comme celui du parc agro-urbain à Villiers-le-Bel. Des évolutions législatives à l'échelle nationale (loi EGALIM, mesures de compensation collective agricoles etc.) ont également vocation à stimuler l'émergence de nouvelles initiatives dans ce sens.
- ■ L'activité de pépiniériste est limitée à quelques exploitants sur le territoire, mais dont un d'envergure régionale, voire nationale.

Un territoire aujourd'hui fonctionnel pour la grande culture mais soumis à une forte pression urbaine

- ■ Une disparition de 473 ha d'espaces agricoles sur la période de 9 ans entre 2008 et 2017 a été observée sur les 42 communes de la CARPF (données du MOS).

■ Le marché foncier rural est marqué par un important taux de changement de destination (près de 50 % des biens vendus ont vocation à perdre leur affectation agricole ou naturelle au profit d'une artificialisation, d'un terrain d'agrément...).^(Source : SAFER IDF) Les terres du périmètre de la Charte font partie des plus chères d'Île-de-France (prix moyen des terres libres de 12 000 €/ha en 2017). Elles sont ainsi plus chères que le prix moyen des terres agricoles sur les Départements de Seine-et-Marne et du Val d'Oise (respectivement 7 300 €/ha et 8 800 €/ha en 2017).^(Source : SAFER IDF)

■ La dynamique du territoire en termes de développement rend difficiles les investissements agricoles sur le long terme.

■ Les exploitants doivent également faire face à des contraintes accrues en termes de fonctionnalité des espaces: difficultés de circulation (dues parfois au gabarit du machinisme agricole), enclavement des bâtiments...

1.3 La valorisation des espaces forestiers

Un territoire peu boisé

Le taux de boisement est relativement faible sur le territoire d'étude (7%) et largement inférieur aux taux de boisement de la région Ile de France (22%). En effet, la Plaine de France est un territoire principalement agricole, qui a su exploiter une terre riche et propice aux grandes cultures céréalières.

Sur le territoire de la charte, les espaces boisés couvrent environ 2 550 hectares (*MOS 2017*) et sont représentés principalement par :

- ⊙ Les boisements des buttes : bois de Moussy-le-Vieux, boisements de la butte de Dammartin-en-Goële, butte de Montgé à Juilly,
- ⊙ Les espaces boisés qui accompagnent des vallées, comme celles de la Biberonne et de la Beuvronne,
- ⊙ Les bois de Claye-Souilly et de Mitry-Mory, au sud du territoire,
- ⊙ Le bois de Villeron,
- ⊙ Le parc de la Patte d'oie à Gonesse,
- ⊙ La forêt d'Ecouen et son prolongement sur le Mont-Griffard.

Enfin, le réseau de haies est relativement réduit et quelques haies résiduelles subsistent sur le plateau, de manière disparate. Les arbres isolés sont plus fréquents en périphérie des villages.

Près de 70% des espaces boisés du périmètre d'étude sont des propriétés privées, soit environ 1785 ha. Les forêts publiques du territoire sont régionales (forêts gérées par l'Agence des Espaces Verts), communautaires ou communales.

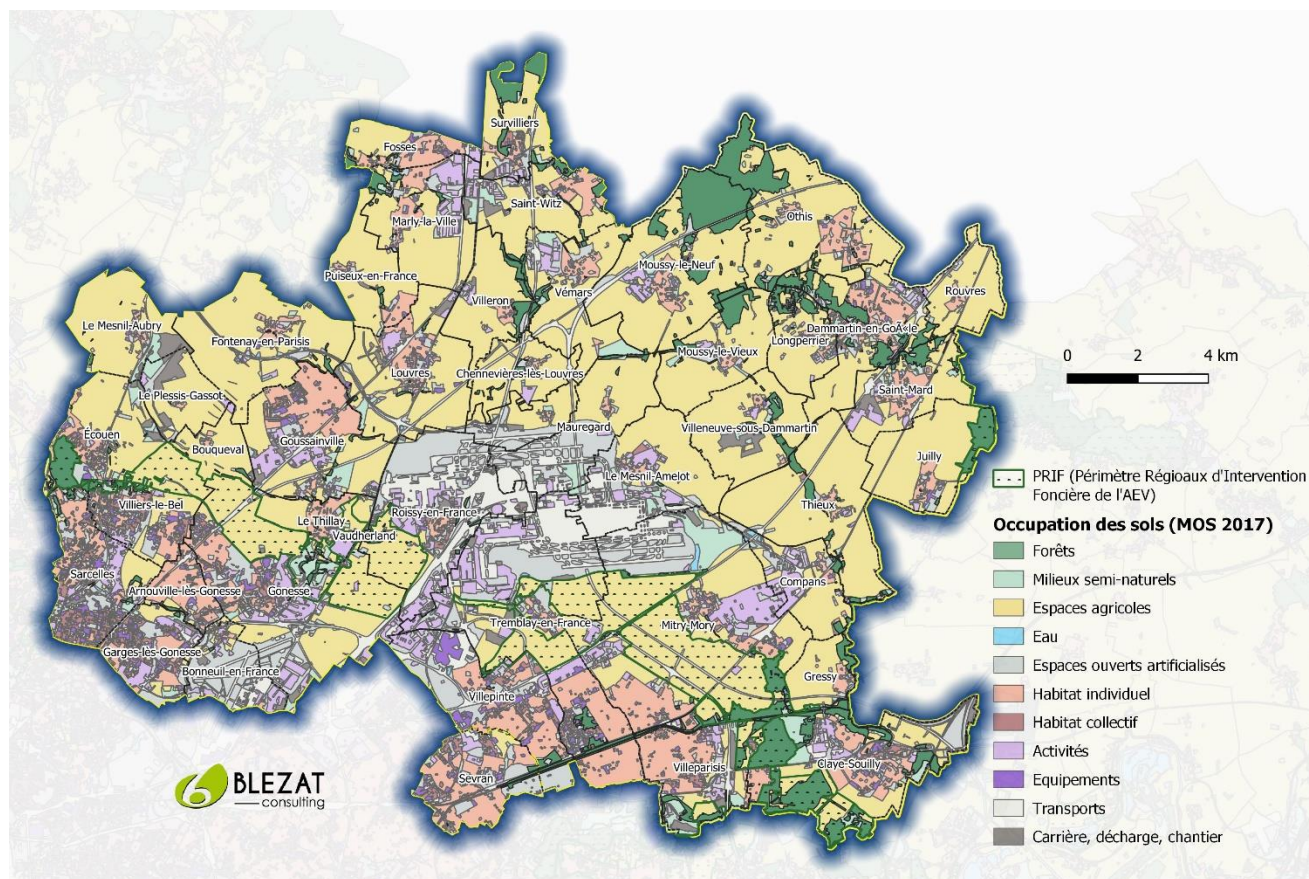


Figure 1: Occupation des sols sur le territoire de la Charte (source : AEV et MOS 2017, traitement : Blezat Consulting)

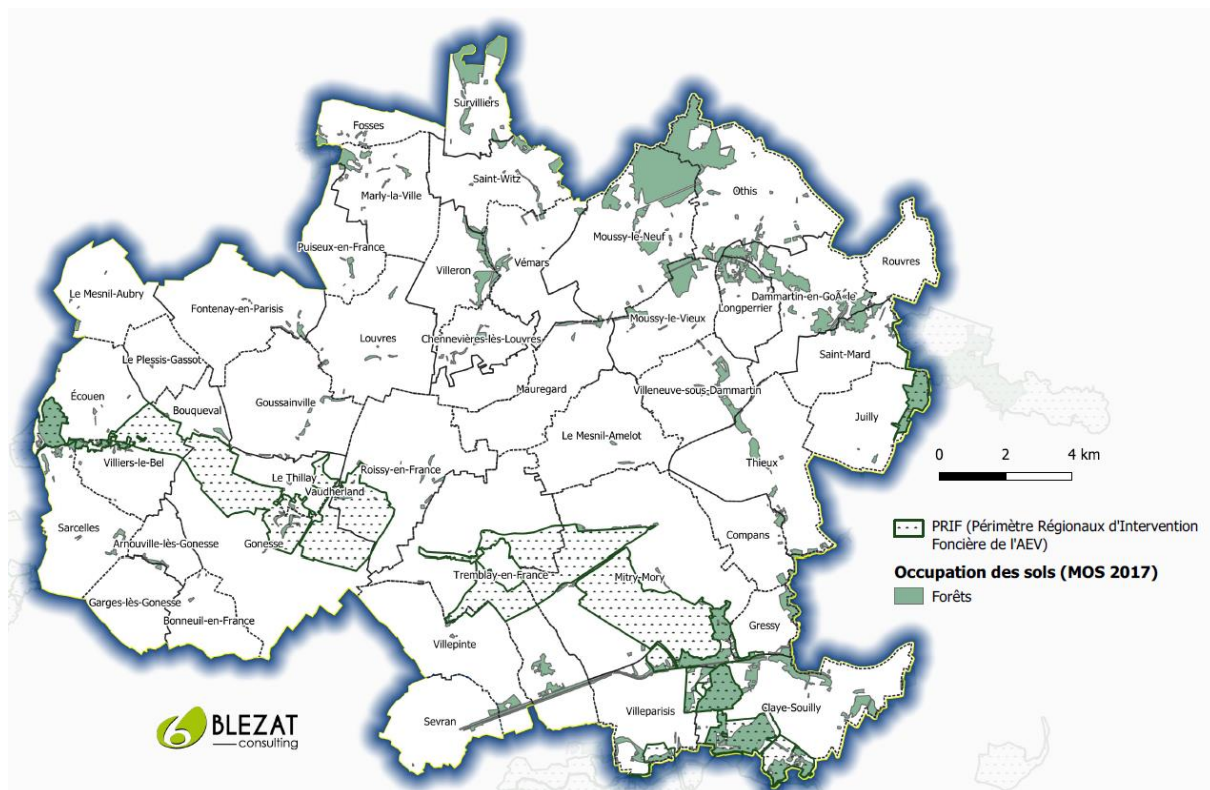


Figure 2: Espaces boisés sur le territoire de la Charte, et PRIF de l'AEV (source : AEV et MOS 2017, traitement : Blezat Consulting)

Les différentes fonctions assurées par les espaces forestiers

Fonctions sociales et récréatives

Du fait de la majorité d'espaces forestiers privés, les espaces forestiers ouverts au public sont assez limités. Néanmoins, ils jouent un rôle fondamental dans la structuration de l'espace, la charpente paysagère et l'identité du territoire.

De manière générale, les espaces forestiers représentent des espaces de coupure dans les secteurs urbanisés, affectant le cadre de vie des riverains de manière positive et offrant des espaces de loisirs, de détente et d'activités de plein air.

Fonctions économiques

Les espaces forestiers du périmètre d'étude ne présentent pas une vocation de production importante :

- d'une part, le morcellement des propriétés privées et du parcellaire d'exploitation est un obstacle majeur à la gestion des boisements et à l'exploitation du bois ;
- d'autre part, pour les forêts publiques du secteur, la fonction de production s'accompagne de fonctions sociales et environnementales.

Il n'existe pas de filière d'exploitation réellement structurée localement, malgré le potentiel lié aux essences présentes (châtaigniers notamment). Quelques coupes sont néanmoins réalisées pour la vente de bois de chauffage.

Il faut noter que ce constat correspond au contexte régional : près de 87% du volume de bois francilien est théoriquement facilement exploitable (forêt de plaine sur de faibles pentes), mais les freins sont nombreux :

- ▶ Difficultés liées à la desserte des parcelles boisées par les engins,
- ▶ Enclavement de parcelles boisées dans le tissu urbain,
- ▶ Morcellement extrême de certains massifs forestiers,
- ▶ Hétérogénéité (dans les cas les plus favorables) voire médiocrité (le plus généralement) de la qualité des bois, qui sont donc peu enclins à s'intégrer dans des filières bois qualitatives,
- ▶ Acceptabilité difficile de l'exploitation forestière en zone périurbaine,
- ▶ Filière bois insuffisamment structurée.

Fonction environnementale

La diversité animale et végétale est relativement réduite sur le territoire d'étude en raison d'une assez faible diversité et étendue des habitats naturels présents. Néanmoins les continuités écologiques du territoire se structurent autour :

- des buttes boisées, bien que celles-ci soient fragmentées par l'urbanisation,
- le long des vallées qui assurent la jonction avec les milieux forestiers et humides (bois de Mitry-Mory et de Claye-Souilly, vallées de la Biberonne et de la Beuvronne, du Croult, du Petit Rosne, de l'Ysieux, de la Nonette et de ses affluents).

La proximité des buttes boisées ou des vallées favorise la présence de certaines espèces sur le plateau agricole, enrichissant ainsi sa biodiversité : oiseaux (buse variable, faucon crécerelle, perdrix grise, caille des blés ou tarier pâtre) et insectes notamment.

Enfin, la forêt de Claye-Souilly présente un intérêt tout particulier en termes d'habitats et de mosaïque de milieux naturels.

1.4 La démarche du projet agricole et forestier

Dans un contexte de forte pression foncière, l'EPA Plaine de France et la DDT 95, en tant que co-maitres d'ouvrages des premières études, soutenues par les agriculteurs et élus du territoire, ont proposé un travail en concertation. Ce travail qui a débuté en 2009 s'est ouvert depuis 2015 au reste de la société civile (associations), et a permis d'aboutir à la stratégie et aux pistes d'actions présentées ci-dessous. En Seine-et- Marne, une démarche comparable a été initiée par l'Agence des Espaces Verts et le Département du 77 qui a abouti à la réalisation en 2015 d'une étude sur la fonctionnalité des espaces agricoles, forestiers et naturels. En 2018, la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France a proposé un travail de mise en cohérence de la charte agricole du Grand Roissy afin d'intégrer les 17 communes de l'Est du territoire de la CARPF et de nouvelles thématiques telles que la valorisation des espaces forestiers dans la charte agricole.

1.5 Le schéma d'orientation pour l'agriculture sur le territoire du Grand Roissy

- **Données chiffrées**

Le schéma agricole identifie les espaces ayant vocation à rester agricoles sur le long terme (échéance à 30 ans - 2050). Ce schéma, issu d'une concertation menée en 2013, a été fiabilisé en novembre 2016 et élargi aux 17 communes seine-et-marnaises du territoire de la CARPF en 2019.

A une échéance de 30 ans, la Charte prévoit un volume d'espaces préservés de :

- ▶ 8 434 hectares agricoles environ sur la partie seine-et-marnaise de la Charte ;
- ▶ 8 023 hectares agricoles environ sur la partie Ouest du Grand Roissy dont 340 hectares sur les 3 communes de Seine Saint Denis, le reste en Val d'Oise (7 683 hectares).
- ▶ Soit 16 457 hectares agricoles environ à l'échelle du territoire de la Charte et 16 117 hectares à l'échelle du territoire de la CARPF.
- ▶ 2 546 hectares environ de forêts à l'échelle du territoire de la Charte.

Le schéma agricole est un cadre de réflexion qui sera décliné dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU), eux seuls ayant valeur réglementaire. **A une échéance de 10 ans (2030)**, le SCOT de la CARPF arrêté le 28 mai 2019 intègre ainsi le schéma agricole en préservant **16 197** hectares environ sur les 42 communes du territoire de la CARPF.

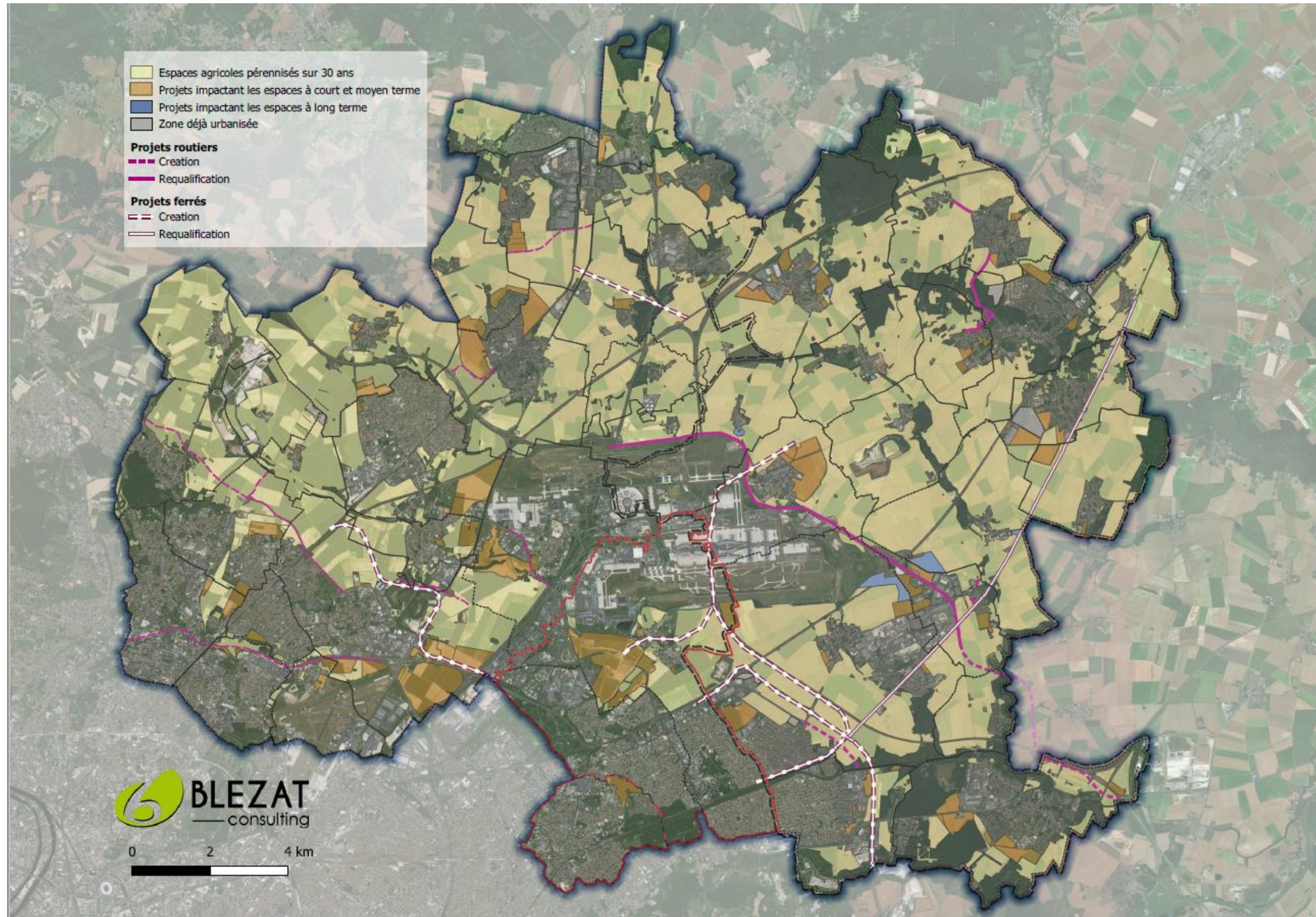
Cf. annexe 5.8. pour le détail du calcul des données chiffrées.

- **Autres données**

Des outils règlementaires de protection des espaces agricoles et naturels existent : les ZAP (zones agricoles protégée - Annexe p.23) et les PPEANP (périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains - Annexe p.24). Ils seront mis en œuvre en tant que de besoin et sous réserve de l'aval des agriculteurs concernés, à l'instar de la ZAP sur le « Carré agricole » à Roissy-en-France et Gonesse pour laquelle la procédure est en cours.

Le schéma agricole comprend également un volet circulation qui identifie les voies de circulation des engins agricoles et les voies indispensables à la poursuite de l'activité agricole. Il indique également les points de blocage et les difficultés à lever. En annexe figure une carte plus spécifique sur les circulations agricoles.

- Carte du schéma agricole



2 Objectifs et Stratégie

2.1 Les 3 objectifs de la charte agricole et forestière

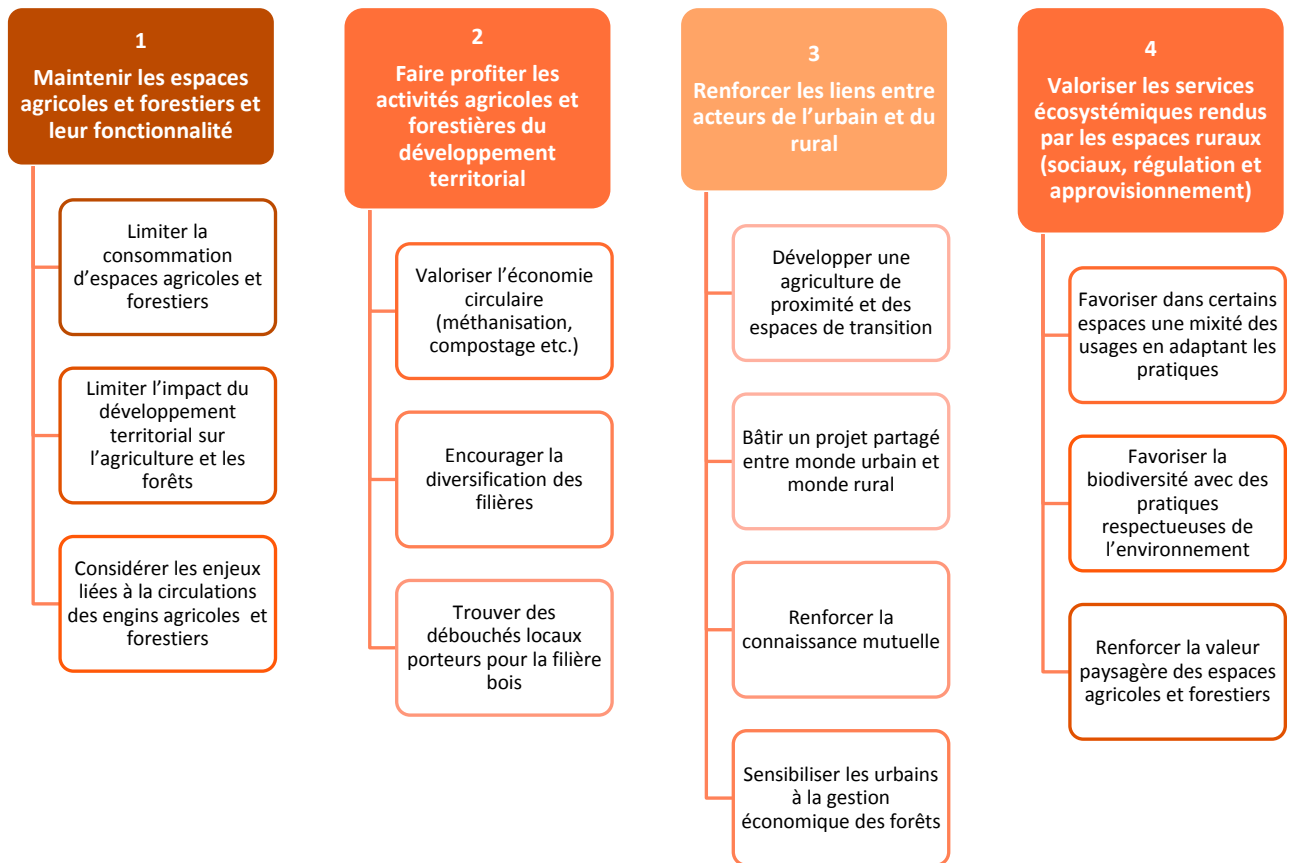
- 1 PARTAGER UNE AMBITION COMMUNE ET UN SOCLE D'ENGAGEMENT SUR LEQUEL DÉVELOPPER LE PROJET AGRICOLE DE TERRITOIRE.**
- 2 AGIR DE MANIÈRE COORDONNÉE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU TERRITOIRE.**
- 3 COMMUNIQUER SUR LA DÉMARCHE AGRICOLE.**

2.2 Les ambitions partagées

- Considérer l'agriculture et la sylviculture comme des activités économiques à part entière.
- Œuvrer à la préservation sur le long terme (horizon 30 ans) de 16 500 ha d'espaces agricoles et 2 550 ha d'espaces forestiers en tant qu'espaces économiques qui participent à l'approvisionnement alimentaire et au maintien d'une filière bois locale et en tant qu'espaces ouverts participant au grand paysage.
- Favoriser l'émergence d'une diversité de fonctions économiquement rentables : production alimentaire de proximité, production de matériaux (chanvre...), filière bois-énergie, méthanisation..., ce qui concourrait à ce que les secteurs d'activité agricole et sylvicole soient plus pourvoyeurs d'emplois.
- Promouvoir une agriculture et une gestion forestière favorables au développement d'écosystèmes fonctionnels, par une meilleure prise en compte de la biodiversité, de l'eau, de l'air et des sols.
- Promouvoir des pratiques agricoles et forestières compatibles avec les enjeux climatiques présents et futurs.
- Encourager l'emploi agricole et sylvicole par l'installation d'agriculteurs, l'insertion professionnelle, la création de filières locales et la diversification des productions et des débouchés.
- S'investir dans la mise en œuvre de la charte et de son animation.

2.3 Les axes stratégiques

Les axes stratégiques de la Charte agricole sont issus des réflexions de la concertation menée pendant l'année 2015 et lors de l'intégration du territoire seine-et-marnais dans la Charte en 2018.



Le projet agricole du Grand Roissy repose donc sur 4 axes de travail stratégiques :

■ Maintenir les espaces agricoles et forestiers et leur fonctionnalité, développer l'emploi

La recherche de densification urbaine, l'observation de la consommation du foncier agricole et forestier, la protection de terres rurales par des outils spécifiques permettront de limiter l'étalement urbain.

La concertation, qui existe déjà entre les maîtres d'ouvrage et la profession agricole et forestière, sera maintenue, voire renforcée, afin de trouver les meilleurs ajustements en termes de fonctionnalité des espaces et notamment sur les enjeux de circulation (desserte forestière, aménagements routiers adaptés...).

La diversité des fonctions agricoles et forestières concourra à un développement de l'emploi.

■ Faire profiter les activités agricoles et forestières du développement territorial

L'activité agricole pourra tirer bénéfice de la proximité urbaine avec une diversification de ses pratiques (agro-

tourisme, vente à la ferme, circuits de proximité, bio-matériaux...) et une application des principes de l'économie circulaire (réutilisation des bio-déchets par exemple). Les mesures de compensation collective agricoles devront bénéficier à l'économie agricole locale en priorité.

En parallèle la sylviculture pourrait se développer au travers de débouchés locaux : bois d'œuvre pour la construction de bâtiments, plaquettes de bois pour alimenter des chaufferies locales,... Avec 6% du territoire occupé par la forêt, la filière courte bois-énergie, économe en carbone, doit être prise en compte dans le développement territorial.

■ Renforcer les liens entre acteurs de l'urbain et du rural

Le diagnostic a mis en exergue une faible perception du rôle des activités agricole et forestière au sein de la

société et pour le territoire. Le développement d'une agriculture de proximité et d'espaces de transition agri-urbains, pourraient permettre d'améliorer cette perception et de créer du lien avec les habitants. Quant aux espaces forestiers, la sensibilisation des urbains à la gestion économique des forêts (gestion des coupes, valorisation du bois, entretien nécessaire pour ouvrir ces espaces au public...) permettrait d'appréhender autrement ces espaces récréatifs.

■ **Valoriser les services écosystémiques rendus par les espaces ruraux (sociaux, régulation et approvisionnement)**

Le projet de territoire doit promouvoir des pratiques agricoles et forestières respectueuses de l'environnement.

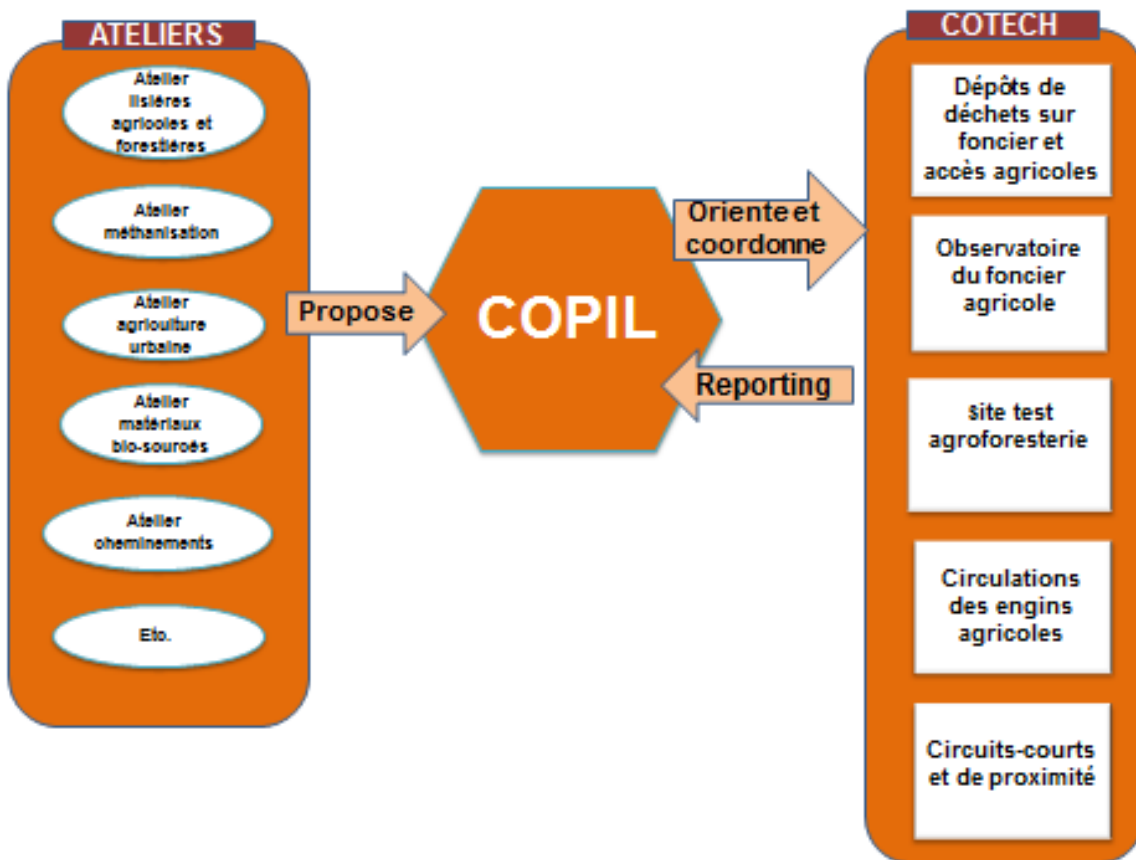
En particulier, les pratiques agricoles doivent permettre, par la création de zones pilotes, une efficacité accrue des services écosystémiques rendus par ces espaces. Par service écosystémique on entend le maintien d'une bonne fertilité des sols, la régulation des phénomènes d'érosion et d'inondation, le stockage du carbone, l'accueil de la biodiversité, ainsi que les aménités du territoire comme la plus-value paysagère, le développement de circulations douces, l'éco-tourisme.

En parallèle, les espaces forestiers doivent être mis en valeur pour leur contribution au stockage de carbone, et au maintien d'une trame verte favorable à la biodiversité. En fonction des usages publics ou privés, les pratiques forestières peuvent être adaptées aux contraintes d'ouverture au public.

3 Animation, gouvernance et suivi du projet

Après avoir été assurée par l'EPA Plaine de France jusqu'au printemps 2016, le portage de l'animation de la Charte a été confié à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, en partenariat avec la chambre d'agriculture et les associations.

Un système de gouvernance a été adopté lors du comité de pilotage de la Charte Agricole du 25 janvier 2018. Il articule les responsabilités et les missions du Comité de pilotage chargé de valider les grandes orientations, des ateliers thématiques chargés d'être force de proposition, et des comités techniques chargés de la mise en œuvre opérationnelle des actions.



Dans le cadre de l'appel à projets « Aide aux stratégies locales de développement - Soutien aux programmes de territoires agri-urbains et à l'agriculture périurbaine d'Ile-de-France », la candidature portée par la CARPF a été retenue en novembre 2016.

Dès 2017, la CARPF a renforcé ses équipes en recrutant un animateur de « territoire agriurbain ». Celui-ci assure au fil des années la conduite et la réalisation des actions présentées dans cet appel à projets.

Les comités de pilotage de la Charte valident les actions à mener, sachant que les actions prioritaires identifiées lors de l'élaboration de la Charte sont (sans ordre hiérarchique de priorité) :

- Pilotage de l'observatoire du foncier
- Actualisation du schéma des circulations agricoles sur l'ensemble du périmètre de la Charte
- Mise en œuvre du projet CASDAR à Sevrans et à Gonesse
- Création, communication et animation de la charte agricole

- Renforcement de la connaissance mutuelle : groupes de travail, visites, communication

- Développement des circuits courts de proximité : identifier ceux qui existent, diffuser l'information (dépliant, page internet...)

- Initiation d'un projet d'agroforesterie sur une zone test

- Développement d'une agriculture de proximité et d'espaces de transition sur la lisière du triangle de Gonesse

- Incitation à une mixité des usages dans certains espaces : création de cheminements sur les espaces agricoles

- Mise en place d'une page internet facilitant la transmission des informations.

De nouvelles actions pourront venir compléter cette liste ultérieurement, sur décision du comité de pilotage de la Charte.

4 Signature de la Charte agricole de territoire

4.1 Les signataires de la charte

Les signataires de la charte sont les représentants des acteurs du territoire souhaitant s'inscrire dans le projet agricole, et partager les objectifs et ambitions de la charte : collectivités, acteurs institutionnels, entreprises privées, aménageurs et associations. Il est possible d'adhérer à la charte au fil de l'eau.

Les partenaires s'engagent à se réunir tous les ans afin de mener une évaluation qualitative et de dresser un bilan de la charte à partir de leurs retours d'expérience.

4.2. Liste des signataires:

Etat		
CADOT	Michel	Préfet d'Ile-de-France
ABOLLIVIER	Béatrice	Préfète de Seine-et-Marne
De SAINT-QUENTIN	Amaury	Préfet du Val d'Oise
LECLERC	Georges-François	Préfet de Seine-Saint-Denis
BOSSY	Anne	Directrice DRIA AF

GOELLNER	Jérôme	Directeur DRIEE
GAY	Emmanuelle	Directrice DRIEA IDF
LEVASSORT	Fabrice	Directeur DRIEA Unité 93
KISSELEFF	Igor	Directeur DDT 77
MOURLON	Nicolas	Directeur DDT 95
Collectivités territoriales		
PECRESSE	Valérie	Présidente Conseil Régional IDF
SEPTIERS	Patrick	Président CD 77
CAVECCHI	Marie-Christine	Présidente CD 95
TROUSSEL	Stéphane	Président CD 93
BESCHIZZA	Bruno	Président Paris Terres d'Envol
RENAUD	Patrick	Président CARPF
FOSSIER	Jean-Marie	Conseiller délégué Schéma agricole, ruralité, maintien des services publics, CARPF
DOLL	Pascal	Mairie d'Arnouville
HERKAT	Jean-Luc	Mairie de Bonneuil-en-France
MALLARD	Francis	Mairie de Bouqueval
PLASMANS	Eric	Mairie de Chennevières-lès-Louvres
ALBARELLO	Yves	Mairie de Claye-Souilly
MARION	Joël	Mairie de Compans

DUTRUGE	Michel	Mairie de Dammartin-en-Goële
DELPRAT	Catherine	Mairie d'Ecouen
RUSIN	Isabelle	Mairie d'Epiais-lès-Louvres
PY	Roland	Maire de Fontenay-en-Parisis
BARROS	Pierre	Mairie de Fosses
LEFEVRE	Maurice	Mairie de Garges-lès-Gonesse
BLAZY	Jean-Pierre	Mairie de Gonesse
LOUIS	Alain	Mairie de Goussainville
GENIES	Jean-Claude	Mairie de Gressy
HAQUIN	Daniel	Mairie de Jully
AUBRY	Alain	Mairie du Mesnil-Amelot
DEZOBRY	Hervé	Mairie du Mesnil-Aubry
GUEVEL	Didier	Mairie du Plessis-Gassot
DELHALT	Georges	Mairie de Le Thillay
MOULTON	Michel	Mairie de Longperrier
FOSSIER	Jean-Marie	Mairie de Louvres
SPECQ	André	Mairie de Marly-la-Ville
BLANCARD	Marion	Mairie de Mauregard
BLANDIOT-FARIDE	Charlotte	Mairie de Mitry-Mory
RIGAULT	Bernard	Mairie de Moussy-le-Neuf
JACQUEMIN	Armand	Mairie de Moussy-le-Vieux
CORNEILLE	Bernard	Mairie d'Othis

MURRU	Yves	Mairie de Puiseux-en-France
TOULOUSE	André	Mairie de Roissy-en-France
LUNAY	Franck	Mairie de Rouvres
DOMETZ	Daniel	Mairie de Saint-Mard
BUCHET	Germain	Mairie de Saint-Witz
HADDAD	Patrick	Municipalité de Sarcelles
MOISSET	Jean-Noël	Mairie de Survilliers
CUYPERS	Fabrice	Mairie de Thieux
REGAERT	Bruno	Mairie de Vaud'Herland
DIDIER	Frédéric	Mairie de Vémars
		Mairie de Villeneuve-sous-Dammartin
TOUGUET	Hervé	Mairie de Villeparisis
KUDLA	Dominique	Mairie de Villeron
MARSAC	Jean-Louis	Mairie de Villiers-le-Bel
BLANCHET	Stéphane	Maire de Sevran
VALLETON	Martine	Maire de Villepinte
ASENSI	François	Maire de Tremblay-en-France
Représentants et acteurs agricoles		
HILLAIRET	Christophe	Président Chambre d'Agriculture Région Ile-de-France
GREFFIN	Damien	Président FDSEA Ile-de-France
DEZOBRY	Patrick	Président Fédération des Associations de Propriétaires et Agriculteurs
LEPERE	Pascal	Président Coordination rurale Ile-de-France
ARNOULT	Frédéric	Président Jeunes Agriculteurs Ile-de-France
DUPONT	Thierry	Président Coopérative Agora

MARCILLE	Pierre	Président Directeur général SAFER Ile-de-France
HEBERT	Gérard	Président CERVIA
DELON	Roland	Directeur Bergerie Nationale
MARBOT	Laurent	Président GAB Ile-de-France
GOULOUZELLE	Éric	Directeur territorial Seine-Nord ONF
De MAIGRET	Armand-Ghislain	Président Syndicats des propriétaires forestiers privés d'IDF
De MAGNITOT	Etienne	CRPF Centre Val de Loire Ile-de-France
Acteurs de l'aménagement		
PECRESSE	Valérie	Présidente EPFIF
COUDRAY	Agnès	Directrice Roissy Développement
DALLARD	Thierry	Président directoire de la Société du Grand Paris
JEANTET	Patrick	Président Directeur général SNCF Réseau
RIGAIL	Anne	Directrice Générale Air France
De ROMANET	Augustin	Président Directeur général ADP
LAJOIE	Thierry	Président Directeur Général GPA
SUEUR	Philippe	Président SEMAVO
FOURCADE	Michel	Président SEQUANO
FRANCHI	Vincent	Président Link City
DININ	Alain	Président Directeur général Nexity
DERCOURT	Catherine	Directrice Rhéa
MARGATE	Marianne	Présidente SEMMY
FRANCHI	Vincent	Président SEM 92
CHASTAGNOL	Hervé	Directeur GIE Paris Nord 2
Monde associatif		
DUPONT	Jacques	Président Inven'terre

VAMPOUILLE	Michel	Administrateur Terre de liens
PLANA	Simone	Présidente Plaine de vie
CATOIRE	Corinne	Présidente Archipel 95
LE CLEUYOU	René	Président des Amis des butineuses de Mitry-Mory
MACHARD	Christophe	Président association PALME
JAUNAUX	Yves	Président Seine-et-Marne Environnement
BUSSY	Maxime	Président Agro'île
Institutions		
PECRESSE	Valérie	Institut Paris Région
CABRIT	Anne	Présidente Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France
MILLIENNE	Bruno	Agence Régionale de la Biodiversité
KLING	Didier	CCI de Paris Ile-de-France
PELISSIER	Véronique	Présidente CAUE du Val d'Oise
LABBÉ	Pascale	Président CAUE de Seine-Saint-Denis
GUYARD	Jérôme	Président CAUE de Seine-et-Marne
MARCHAND	Patrice	Président PNR Oise Pays de France
BLANC	Patricia	Directrice Agence de l'eau Seine-Normandie
MESSAGER	Guy	Président SIAH Croult et Petit Rosne
MESSAGER	Guy	Président Commission Locale de l'Eau du SAGE Croult Enghien Vielle Mer
DESSE	Daniel	Président SIABY
COLIN	Nicolle	Présidente syndicat interdépartemental SAGE de la Nonette
ALBARELLO	Yves	Président Syndicat intercommunal de la Beuvronne

ANNEXES

5.7. Concertation menée en 2018 et 2019

En vue de l'intégration du territoire seine-et-marnais de la CARRPF dans la Charte, la Communauté d'Agglomération a conduit une première phase de concertation avec les acteurs seine-et-marnais au second semestre 2018 :

- Entretiens individuels avec des élus communaux en septembre 2018 ;
- Deux temps d'échange avec les représentants de la profession agricoles et des acteurs forestiers en septembre et novembre 2018 ;
- Un temps d'échange avec les 17 communes seine-et-marnaises en octobre 2018 ;
- Un séminaire en décembre 2018 avec les acteurs locaux (élus, exploitants, associations, services de l'Etat etc.) seine-et-marnais.
- Mise en place d'une plate-forme internet participative « *j'en parle* » permettant d'identifier les projets des 17 communes.

Cette phase a permis de confirmer le principe de l'intégration d'un volet consacré à la valorisation des espaces forestiers dans la Charte, d'identifier les attentes spécifiques au territoire seine-et-marnais et d'étendre la cartographie du schéma agricole aux 17 communes. Elle a été suivie par :

- Un séminaire en février 2019 rassemblant les acteurs locaux de l'ensemble du territoire couvert par la Charte Agricole ;
- Deux comités de pilotage de la Charte Agricole en avril et juin 2019 afin de finaliser et de valider la Charte unifiée à l'échelle des 45 Communes.

5.8. Calcul des données chiffrées du schéma agricole

Périmètre (en hectares)	Echéance	Foncier agricole à pérenniser cartographié par le schéma agricole (données de base)	Foncier agricole à pérenniser cartographié par le schéma agricole après déduction d'un forfait de 100 hectares « eau et transport »
45 communes de la Charte Agricole	30 ans	16 557	16 457
42 communes de la CARPF	30 ans	16 217	16 117
42 communes de la CARPF	10 ans	16 297	16 197

Un forfait non cartographié de 100 hectares est inclus dans le calcul afin de prendre en compte des projets non prévisibles d'infrastructures de transports ou dédiés à l'eau/gestion des milieux naturels, projets non connus à ce jour.

A une échéance de **10 ans** (2030), le SCOT de la CARPF arrêté le 28 mai 2019 intègre le schéma agricole en préservant **16 197** hectares environ sur les 42 communes du territoire de la CARPF. Si le SCOT a une échéance de 10 ans, la mise en œuvre des projets d'urbanisation qu'il autorise pourra s'étendre sur une durée plus longue. Toutefois, sont intégrés dans la Charte à 30 ans 80 hectares de projets à encore plus long terme qui ne sont pas à ce jour inscrits au SCOT. Ceci explique la différence de 80 hectares entre la Charte (16 117 ha à l'échelle de la CARPF) et le SCOT (16 197 ha).

Autres annexes :

- Maintien des annexes de la Charte adoptée en 2016
- page 21 : à l'identique mais avec les N° des titres dans le sommaire
- Ajout d'une annexe « Fac similé des signataires de 2016 » pour mémoire
- Ajout du dépliant sur les circulations des engins forestiers et de la carte des propositions de desserte du CRPF
- Ajout de la « Charte de bon voisinage » adoptée dans le 77.

